PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 7 JUIN 2016

Etaient présents
Daniel BUCHWALDER,
Michel GANZER,
Maryline CHALOT à partir de 19H05
Jean-Claude PERROT,
Catherine BLAISE,
Magali ZIETEK,
Jean-Marc ROBERT,
Mathieu GAGLIARDI,

Michel LANOIX,
Jean FORESTI,
Christine STEINBACH,
Madeleine MAUFFREY,
Brigitte ALZINGRE,
Catherine JACQUOT,
Eric LANUSSE-CAZALE,
Lysiane MABIRE,
Jocelyne SMANIOTTO,
Nicolas PIERGUIDI,
Laurence DI-VANNI,
Gérard MANCHEC,
Maryse SARRON,
Christian TOITOT,
Béatrice ROCH,
Alain SAVORGNANO,
Sylvie WERNY,
Denis TISSERAND,
Jean-Pierre TREMBLIN.

Etaient excusés ayant donné procuration
Françoise PAICHEUR a donné procuration à Michel GANZER,
Maryline CHALOT a donné procuration à Magali ZIETEK de 18H30 à 19H05,
Jean-Luc MIESKE a donné procuration à Jean-Claude PERROT.

Assistaient à la séance
Samuel BUHLER, Directeur Général des Services
Catherine TORNARE Secrétariat du Maire et de l'Assemblée.

OUVERTURE DE LA SEANCE A 18 HEURES 30

La Présidence de la séance est assurée par **M. Daniel BUCHWALDER**, Maire.

M. BUCHWALDER effectue l'appel des élus pour vérification du quorum, énonce les procurations et invite les élus à faire mention des questions orales.

M. GANZER est désigné **Secrétaire de Séance**.

- 3 questions orales sont annoncées par le **Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire**

M. TOITOT

- Travaux effondrement rue de la Pâle
- Suggestion pour une bonne information de tous les élus

M. SAVORGNANO

- Mise à jour du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

INFORMATIONS

M. BUCHWALDER

- Ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2016

M. BUCHWALDER présente ce point. Il propose au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2016.

M. TISSERAND

Fait part d'une remarque.

« En fin de la délibération 3, il m'est attribué le propos suivant : « Le coût de 60 000 € pour le matériel informatique des écoles est élevé ». Je ne pense pas avoir dit cela, ce qui serait contradictoire avec mon intervention citée plus haut. Soit je me suis mal exprimé, soit j'ai mal été compris.

J'ai pu dire que cela représentait une somme importante mais pas que le matériel était cher.

Cette somme reste modique par rapport au coût des caméras qui, elles, sont chères.

Pouvez-vous supprimer cette phrase ? »

M. BUCHWALDER

Répond que la phrase sera supprimée du compte rendu.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

2 – GROUPEMENT DE COMMANDES MARCHE ELECTRICITE – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

M. PERROT présente ce point.

Il rappelle au Conseil Municipal la délibération du 9 juin 2015 concernant l'adhésion de la Commune de Seloncourt au groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Afin d'aider les communes de son territoire et les communes adhérentes au SYGAM à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques, Pays de Montbéliard Agglomération a mis en place un service de Conseil en Energie Partagé (CEP). Son objectif est de proposer à ces communes un conseil personnalisé pour leur permettre de faire des choix pertinents et économiques en matière d'énergie sur leur patrimoine.

Considérant l'avantage d'un achat groupé sur les tarifs de fourniture d'électricité d'une part et l'existence du Conseil Energie partagé d'autre part, un groupement de commandes ayant pour objet « l'achat d'électricité », entre Pays de Montbéliard Agglomération et les communes et établissements publics de son territoire ou de celui du CEP a été constitué en 2015, et ce conformément à l'article 8 et notamment VII alinéa 2° du code des marchés publics.

Le fonctionnement de ce groupement de commandes est régi par une convention constitutive. Il a été constitué pour la durée de consultation et d'exécution des marchés d'achats d'électricité, soit un minimum de 4 ans, et regroupant au 1er janvier 2016 18 membres.

De plus, Pays de Montbéliard Agglomération assure, à titre gracieux, le rôle de coordonnateur du groupement, et en sus la commission d'appel d'offres de PMA est désignée pour l'attribution des marchés à intervenir.

Considérant la nature particulière du bien à acquérir, l'électricité, la procédure de consultation la plus adaptée en l'espèce est l'accord-cadre et les marchés subséquents en résultant. En effet, la volatilité des prix implique une décision très rapide (inférieure à 48h) après la date limite de remise des offres, qui se trouve être favorisée par le recours aux marchés subséquents.

Dans ce contexte, un accord-cadre a été conclu pour une période initiale de 4 ans à compter de sa notification, avec deux fournisseurs **(**ENGIE (ex GDF SUEZ Energies France) et EDF). La durée de l'accord-cadre est par définition la durée pendant laquelle pourront être notifiés les marchés subséquents. Les marchés subséquents ont et auront une durée d'un an à compter du 1er janvier de chaque année.
Le premier marché subséquent conclu au titre de l'année 2016 a été attribué à la société EDF.
En 2016, le groupement de commandes représente un volume annuel proche de 7 GWh (Gigawatt-heure) répartis sur environ 56 sites. Le coût annuel du marché est d'environ 500 000 € HT.
La mise en concurrence sous la forme d'un groupement de commandes a permis d'obtenir une économie en moyenne de 18% par rapport aux anciens tarifs réglementés arrêtés en 2015.

Le présent avenant a pour objet d'intégrer un membre supplémentaire au groupement de commandes.
En effet, suite au passage du bâtiment L'Arche d'une puissance de 84 kVA (kilovoltampère) en gestion communale et considérant les avantages que procure le groupement de commandes, la Commune de Bethoncourt, représentée par son Maire, Monsieur Jean ANDRE, souhaite en devenir membre. La Commune de Bethoncourt ne possédant pas de site de puissance supérieure à 36 kVA lors de l'établissement de la convention, l'adhésion au groupement ne lui avait pas été proposée.

Conformément à l'article 7 de la convention constitutive du groupement de commandes, qui prévoit « qu'*en cas de nouvelle adhésion, les candidatures des collectivités sont adressées au coordonnateur. L'adhésion ne devient définitive qu'après délibération concordante de tous les membres originaires du groupement autorisant la signature d'un avenant à la collectivité* », il est proposé de modifier l'article 3 de la convention de groupement aux fins d'intégrer la Commune de Bethoncourt aux 18 membres déjà signataires.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

3 – AVIS SUR LE PROJET DE FUSION ET DE MODIFICATION DE PERIMETRE D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) A FISCALITE PROPRE

M. BUCHWALDER présente ce point.
Il rappelle au Conseil Municipal la délibération du 15 décembre 2015 relative au projet de schéma départemental de coopération intercommunale et expose qu'il convient de recueillir à nouveau l'avis de l'organe délibérant sur la proposition de périmètre de communauté d'agglomération définie par l'arrêté préfectoral n° 25-2016-04-14-009 du 14 avril 2016.

Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), prévoit la fusion entre la communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard, la communauté de communes des Trois Cantons, la communauté de communes des Balcons du Lomont, la communauté de communes du Pays de Pont-de-Roide et l'extension du périmètre de ce nouvel EPCI aux communes de : Allondans, Dung, Echenans, Issans, Présentevillers, Raynans, Saint-Julien-les-Montbéliard, Sainte-Marie et Semondans.

La communauté d'agglomération sera composée des communes de : Abbévillers, Allenjoie, Allondans, Arbouans, Audincourt, Autechaux-Roide, Badevel, Bart, Bavans, Berche, Bethoncourt, Beutal, Blamont, Bondeval, Bourguignon, Bretigney, Brognard, Colombier-Fontaine, Courcelles-lès-Montbéliard, Dambelin, Dambenois, Dampierre-les-Bois, Dampierre-sur-le-Doubs, Dannemarie, Dasle, Dung, Echenans, Ecot, Ecurcey, Etouvans, Etupes, Exincourt, Fesches-le-Châtel, Feule, Glay, Goux-lès-Dambelin, Grand-Charmont, Hérimoncourt, Issans, Longevelle-sur-Doubs, Lougres, Mandeure, Mathay, Meslières, Montbéliard, Montenois, Neuchâtel-Urtière, Noirefontaine, Nommay, Pierrefontaine-lès-Blamont, Pont-de-Roide-Vermondans, Présentevillers, Raynans, Rémondans-Vaivre, Roches-lès-Blamont, Saint-Julien-lès-Montbéliard, Saint-Maurice-Colombier, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Seloncourt, Semondans, Sochaux, Solemont, Taillecourt, Thulay, Valentigney, Vandoncourt, Vieux-Charmont, Villars-lès-Blamont, Villars-sous-Dampjoux, Villars-sous-Ecot, Voujeaucourt.

M. TOITOT s'exprime au nom du Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire

« Nous devons donc, pour la deuxième fois en Conseil Municipal à Seloncourt, nous prononcer sur la proposition de Monsieur le Préfet qui vient de nous être exposée.

Le groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire se félicite à l'avance de la probable et souhaitable unanimité qui prévaudra ce soir en faveur de ce projet, qui crée ainsi une nouvelle Communauté de Communes, sur un territoire de 450 km2, comptant 72 communes et près de 142 000 habitants. Ce territoire épouse les limites du SCoT Nord-Doubs, à quelques communes près, dont les élus se connaissent et travaillent ensemble pour son aménagement depuis plusieurs années.

Les élus SDS ici présents ont, depuis le début, bien compris tout l'intérêt de ce regroupement, et ont voté avec constance pour sa réalisation, adoptant en cela une position cohérente et ambitieuse pour l'avenir de ce territoire, son développement et son attractivité.

Par la constitution de ce nouvel EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), nous tous ici présents participons en temps réel à la mise en place d'un nouveau paysage institutionnel, mieux adapté aux réalités contemporaines : un niveau régional élargi constitué par les Grandes Régions, et un niveau local basé sur des Communautés de Communes plus grandes qui font partie d'un même bassin de vie économique, les communes restant, de cette nouvelle organisation territoriale, le socle incontesté.

La constitution de ce « Grand Pays de Montbéliard » dont le nom reste à définir, permet de renforcer son influence au sein du Pôle Métropolitain (Montbéliard-Belfort-Héricourt-Delle) en cours de réalisation, et au sein de la Grande Région Bourgogne-Franche-Comté dont il sera le premier pôle industriel.

Le groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire votera POUR ce projet, comme nous l'avons fait avec constance, ici et à PMA, en nous réjouissant de l'évolution des opinions en ce domaine. Car ce ne pourra être que dans l'unité et avec la détermination de tous, que pourra se faire au mieux la construction de ce nouvel EPCI, pour l'intérêt et l'avenir de ses habitants. »

M. TREMBLIN

Demande quels sont le statut, la composition et le rôle de la Commission départementale de coopération intercommunale dans ce projet.

M. BUCHWALDER

Répond que son rôle est de proposer des amendements au schéma proposé par le Préfet et qu'elle est constituée d'élus désignés par celui-ci. Ne peut répondre sur le statut de cette instance.

M. TREMBLIN

Demande si l'on connaît l'impact économique en bien ou en mal de cette réorganisation, notamment en matière de fiscalité pour les petites communes qui vont adhérer.

M. BUCHWALDER

Répond que l'impact en terme de fiscalité n'est pas connu pour l'instant.

Informe que plusieurs instances ont été mises en place pour travailler sur cette réorganisation.

- Un comité préfigurateur, initié par le Président de PMA, composé de délégués des différentes communautés d'agglomérations et communes ;
  - Installation de plusieurs commissions thématiques : fiscalité, transport, organisation institutionnelle…
- Un comité technique composé principalement de fonctionnaires ;
- Une Assemblée préfiguratrice qui réunit les délégués actuels des communautés de communes et également ceux qui ne siégeront plus dans le nouvel EPCI.

M. TOITOT

Précise que le comité préfigurateur, prévu par la loi, va travailler jusqu'en janvier 2017 sur la réorganisation et que 9 commissions thématiques ont été mises en place.

M. TREMBLIN

Demande si l'effet politique et la représentativité des petites communes qui vont intégrer ce grand pôle sont connus.

M. BUCHWALDER donne la parole à **M. TOITOT**

Informe que les petites communes ont au moins un représentant. Certaines communes gagnent des représentants (Montbéliard, Audincourt, Valentigney).

112 délégués siégeront au nouveau pôle.

M. BUCHWALDER

Ajoute que les communes moyennes perdent un représentant et que Seloncourt conservera 3 représentants.

M. GANZER

« Monsieur le Préfet nous demande notre avis pour la deuxième fois après avoir modifié, à la marge, le périmètre de coopération intercommunale.

Aucune des questions soulevées n'a obtenu de réponses, notamment sur la fiscalité à venir.

La plus grande méfiance règne chez les élus et l'inquiétude est de mise chez nos concitoyens.

Une modification d'ampleur, cela se prépare en profondeur. Nous ne jouons pas avec les institutions et seules les futures échéances électorales peuvent remettre en cause une majorité.

Aussi, j'appelle, sur le fond, à voter contre ce schéma proposé qui remet en cause profondément notre organisation territoriale.

Sur la forme, je demande un vote à bulletin secret, pour que chacun puisse s'exprimer en toute conscience et en toute liberté.

Je pense aux élus de notre assemblée qui sont aussi employés par Pays de Montbéliard Agglomération et surtout à la dizaine de femmes élues à PMA qui seront écartées en raison de la diminution dans certaines communes du nombre de places offertes dans ce futur EPCI.

Je pense que c'est un déni de démocratie et un manque flagrant de respect de la parité. »

M. PIERGUIDI

Demande si la position des communes qui vont intégrer ce nouveau pôle est connue.

M. BUCHWALDER

Répond que les ¾ des communes ont émis un avis défavorable.

M. TOITOT

Demande un débat avant le vote.

Vous évoquez le fait que certaines personnes élues soient éliminées.

Ceci est la conséquence d'une loi qui date de 2010.

Il n'y a pas de déni de démocratie. C'est la loi. La loi NoTre également est passée.

Il convient maintenant de l'appliquer, de mettre le plus d'énergie possible, commune, ensemble, pour construire ce Pays de Montbéliard. On parle d'harmonisation de la fiscalité. On a 5 ans de réflexion et 5 ans d'adaptation pour le faire.

Les harmonisations vont changer beaucoup de choses. Donne pour exemple l'incidence sur les taxes ordures ménagères et eau pour les petites communes.

Un état des lieux et de recensement des problèmes et des différentes manières de faire pour pouvoir s'adapter est mis en place jusqu'à la fin de l'année.

Il est important d'accroître ce Pays de Montbéliard pour son attractivité, son influence et pour les économies en matière de mutualisation.

C'est un beau challenge et ça vaut le coup de s'engager et de travailler ensemble. Ces communautés de communes sont apolitiques. Je vous encourage à aller de l'avant pour aider à la création de ce grand Pays de Montbéliard et pour y travailler activement.

M. GANZER

Répond que le débat a eu lieu en décembre.

Nous avons voté contre. Il faut regarder du côté de notre grande Région et voir les premières décisions prises pour avoir un peu d'hésitation. Les personnes sont en attente. On leur promet beaucoup de choses. Lorsque la fiscalité ira dans les villages avoisinants à hauteur de celle pratiquée dans le Pays de Montbéliard, il faudra peut-être prendre les habitants en considération.

M. BUCHWALDER

Ajoute que personne n'est contre le principe mais que cette réorganisation est trop précipitée et bousculée au vu de l'ampleur des difficultés techniques.

Sur le fond, personne ne conteste qu'une réflexion soit engagée.

Des parlementaires ont proposé de repousser le délai au 1er janvier 2018, demande rejetée par le Président.

M. TOITOT

Demande à **M. BUCHWALDER** si c'est sur le fond qu'il a voté pour, par procuration, lors du vote en fin d'année à PMA, et qu'aujourd'hui, c'est sur la forme qu'il est contre.

M. BUCHWALDER

Répond par l'affirmative. A voté pour à PMA car l'avis des EPCI n'est pas comptabilisé. D'autre part, nous sommes bien obligés de lancer les groupes préfigurateurs. Nous n'avons pas le choix, c'est pour cette raison que nous avons approuvé. Il faut bien « lancer la machine » puisque l'on sait que les jeux sont faits.

M. SAVORGNANO
Répond que s'il faut « lancer la machine », il faut voter pour.

MME BLAISE
Rappelle que 75 % des conseils municipaux ont voté contre. Ce vote doit nous interroger. Nous sommes là pour représenter nos concitoyens.

M. GAGLIARDI
S'adresse aux élus du Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire.
Le texte présenté montre votre avilissement à notre gouvernement. Ici, nous savons pour qui vous travaillez. Nous, nous travaillons pour les Seloncourtois.

M. SAVORGNANO
Répond qu'il y aura des effets bénéfiques et pas seulement des effets négatifs. Il faudra bien payer les améliorations. L'argent ne tombe pas du ciel !

M. BUCHWALDER propose un vote au scutin secret, vote validé par plus d'un tiers de l'assemblée.

VOTE AU SCRUTIN SECRET

21 VOIX CONTRE
5 VOIX POUR
3 ABSTENTIONS

4 – COMPTE ADMINISTRATIF 2015

M. BUCHWALDER présente ce point.
Il rappelle que l'article L.1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixe notamment l'arrêté des comptes de la collectivité par le vote du Conseil Municipal sur le compte administratif au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

M. BUCHWALDER effectue la présentation du compte administratif 2015 et donnera la parole aux adjoints pour leur(s) délégation(s) respective(s), puis se retirera au moment du vote.

Le compte administratif 2015 a été présenté en Commission Finances le 30 mai 2016.

Arrivée de **MME CHALOT** à 19H05.

CA 2016	Ecarts CA / BS			en valeur absolue
Fonctionnement				
	Dépenses			
Achats				
Eau			-5 284	Fuites ?
Electricité			6 882	Tarifs : +8%/2014 PMA +9,46%
				Consommation en hausse éclairage public
Gaz			-21 186	Nouveau contrat
Combustible ateliers – Crèche			-2 246	
Carburant			3 031	Jeunesse Mix formations
Fournitures et petit équipement- Vêtements .travail			-4 531	
Autres achats			-3 780	-25 116
Charges externes				
Contrats de prestations de service				
Restauration scolaire		1 560		Fréquentation
Mairie		1 232		Solde contrat Adelys 2014
Sous traitance ménage		3 582		Solde contrat 2014
Autres PS		-2 276	4 098	
Locations mobilières				
Ateliers		-3 500		Pas de besoin
Téléphone		-1 700		Ancien standard
Autres		-894	-6 094	
Entretien terrains				
Fleurissement		247		
Régie		-546		
Fournitures		-1 348	-1 647	
Entretien bâtiments				
Courant / programmé		-11 735		Travaux pris en investissement
Régie		-1 620		
Contrats :				
	Contrôle installations	-4 226		Estimation rattachements de charges
	Portes ateliers	-7 407		Estimation rattachements de charges
	Télésurveillance	-2 564		Changement prestataire
	Alarmes	-1 200		
	Autres	-651	-29 423	
Voirie				
Régie		-3 898		
Sel de déneigement		-11 518		Météo
SIAVH		-6 635		
Autres voirie		155	-21 897	
Entretien bois et forêts			-4 993	Pas d'élagage ONF
Entretien matériel roulant			-3 659	Engins
Entretien autres biens mobiliers				
Informatique site internet		404		
Ateliers		-660		
Jeux		-1 633		Dépense proche de 2014
Autres		-1 782	-3 471	
Assurances			2 329	Ajustement tarifs
Documentation			-1 199	
Formation			-1 666	
Autres frais divers			-4 934	Entrées piscine, jeunesse
Catalogues et imprimés			-2 193	Mairie
Communications municipales			1 971	Décalage facturation
Réceptions			-2 039	
Affranchissements				
Frais de téléphone			3 586	Doublons lignes : actions en cours
Frais de garderie ONF			-1 335	% des ventes 2014
Autres charges externes			-3 358	-76 694 RAS
Impôts et taxes				-174
Salaires et charges				
Personnel extérieur			369	Remplacements CdeG
Titulaires				
Heures supplémentaires, astreintes		-7 739		
Variations d'horaires, ½ traitements		-6 456		
Déclage embauche	Police	-3 945		
Autres		-1 043	-19 186	
Non titulaires				
Remplacements		-2 878		
Vacataires	Accueil scolaire	-650		
Contrats aidés		-1 666		
Autres		-89	-5 293	
Charges sociales				
Ecart taux	Taux moyen BP * écart salaires	-1 480		

Ecart salaires	Salaires CA * écart de taux		-11 889				
	Allocation chômage		-1 216	-14 605			
					-36 715		
Autres charges de gestion							
Indemnités élus	formation, missions			-3 228			
	cotisations sociales			1 352			
Créances irrecouvrables				-1 000			
Organismes de regroupement				681		SIVUs	
Subventions associations et diverses				-300	-2 495		
Charges financières							
Intérêts sur emprunts				-1 850			
ICNE				-3 829		Reprise 2014	
Ligne de trésorerie				-1 301	-8 980	non utilisée	
Charges Exceptionnelles							
Ravalements de façades				-4 436			
Autres				4 026	-410	Titres annulés (reversement CCAS)	
Dotations amortissements et provisions					-151		
FPIC					0		
		Total dépenses	5 202 339	5 052 604	-149 735	-149 735	-2,88%
		cessions	2 390				
			5 199 949	5 052 604			
		Recettes					
Ventes travaux							
	Coupes de bois,affouage			-2 780		Affouage	
	Redevances funéraires			1 656			
	Occupation domaine public			3 608		Rappel 2014 pour Orange	
	Recettes / services			6 987		restau.scol périsc. (+) Crèche (-)	
	Locations diverses			1 667		Bennes	
	Autres			164	11 702		
Travaux en régie				-10 689	-10 689	V.tableau joint	
Impôts	Impôts directs			38 357		Rôles complémentaires foncier bâti	
	Taxe sur électricité			-3 020			
	DSC PMA			2 681		Reclassement	
	Droits de mutation			9 435			
	Autres IT			355	47 808		
Péréquations					2 437	FDTP : Perçu # 2014	
Dotations					-5 000	DGD POS non perçue	
Subventions	CEJ			-43			
	Bons CAF			-1 092			
	Crèche			-677			
	Rythmes scolaires			-767			
	Reclassement DSC PMA			-2 300			
	Autres			-431	-5 310		
Autres produits		Loyers			1 012	Loc. salles	
Produits financiers					-11		
Recettes exceptionnelles							
	Libéralités			-300			
	Indemnités assurances diverses			-8 933			
	Autres recettes exceptionnelles				-9 233		
Recettes sur salaires							
	Maladie maternité			12 252			
	Contrats aidés			-5 461			
	Autres			1	6 792		
		Total recettes	5 694 097	5 733 605	39 508	39 509	0,69%
	Transfert plus-values		-2 390				
			5 691 707	5 733 605			
Variation de l'excédent de fonctionnement			491 758	681 002	189 243		

30/05/2016

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 SYNTHESE

INVESTISSEMENT

	Budget	Réalisé	RAR	Total	Solde
Dépenses					
Immobilisations					
Bâtiments	363 038	238 385	107 226	345 611	17 427
Voirie	604 889	171 355	427 546	598 901	5 988
Matériel et véhicules	136 918	67 007	53 220	120 227	16 691
Culture	11 610	5 378	4 780	10 158	1 452
Sports - Vie associative	18 423	16 384	1 268	17 652	771
Jeunesse	44 062	37 893	6 063	43 956	106
Urbanisme	252 202	88 283	156 903	245 186	7 016
Environnement	353 758	73 899	267 506	341 405	12 353
	1 794 900	698 584	1 024 512	1 723 096	61 804
Autres					
Taxe d'aménagement	9 100	9 062		9 062	38
Dette en capital	220 000	219 628		219 628	372
Frais d'études	2 000	1 500		1 500	500
Avances sur travaux	22 591		22 590	22 590	1
Subvention Intermarché	80 000		80 000	80 000	0
FUSAC	30 000		30 000	30 000	0
Cessions				0	0
				0	0
	363 691	230 190	132 590	362 780	911
	2 148 591	928 774	1 157 102	2 085 876	62 715
Recettes					
FC TVA	151 000	139 860		139 860	-11 140
				0	0
Taxe d'aménagement	47 000	66 700		66 700	19 700
Amortissement et provisions	250 000	249 849		249 849	-151
Avances sur travaux	22 591		22 591	22 591	0
Cessions		2 390		2 390	2 390
Emprunt	75 901		75 901	75 901	0
				0	0
				0	0
	548 492	458 799	98 492	557 291	10 799
Subventions	164 986	101 131	37 107	138 238	-26 748
	713 478	559 930	135 599	695 529	-17 949
Solde investissement	-1 435 113	-368 844	-1 021 503	-1 390 347	44 766
FONCTIONNEMENT					
Excédent 2 014	491 758	681 002		681 002	189 244
Report 1-janv-13 avant crédits report	943 354	943 354		943 354	0
Opérations d'ordre				0	0
Excédent de gestion	-1	1 255 512	-1 021 503	234 009	234 010
		234 009			

CA 2015
TRAVAUX BATIMENTS

TRAVAUX	CR14+(BP+BS)+DM 15	CA 2015	CR 15	FONDS LIBRES
BATIMENTS SCOLAIRES				
ECOLE DE BERNE				-
Chaudiere gaz	50 000.00	28 124.17	10 971	10 904.83
				-
ECOLE MARCEL LEVIN				-
Double porte périscolaire	6 296.00	6 295.20		0.80
Porte d'entrée école	7 540.80	7 540.80		-
				-
TOTAL BATIMENTS SCOLAIRES	**63 836.80**	**41 960.17**	**10 971**	**10 905.63**
BATIMENTS SPORTIFS				
	-		-	-
Salle Boulloche - système de chauffage	93 000.00	74 278.33	18 721.00	0.67
Salle Boulloche - mise aux normes accèssibilité	3 469.00	2 208.00	1 262.00	1.00
Mise aux normes trçage terrain - salles des sports	2 210.00	1 537.20	672.00	0.80
				-
TOTAL BATIMENTS SPORTIFS	**98 679.00**	**78 023.53**	**20 655**	**0.47**
BATIMENTS DIVERS				
Mairie				
Porte d'entrée mairie	15 000.00	14 444.65	-	555.35
				-
CRECHE				-
Fournitures	2 900.00	2 896.87	-	3.13
CENTRE CULTUREL FORESTI				
Mise au norme ascenseur centre culturel	1 600.00	-	1 600	-
			-	-
ENSEMBLE DES BATIMENTS			-	-
Mise aux normes incendie - salle polyvalente	5 000.00	-	4 000	1 000.00
Pompe eau circulation eau glacée - salle polyvalente	3 600.00	3 531.90		68.10
Liaison radio protection ensemble bâtiments	30 000.00	-	30 000	-
Thermostat ambiance appartement rue mottier	260.00	-	-	260.00
Création evier salle périscolaire	1 368.00	1 368.00	-	-
Démolition patriote	17 160.00	17 160.00		
				-
			-	-
			-	-
			-	-
			-	-

CA 2015
TRAVAUX BATIMENTS

TRAVAUX	CR14+(BP+BS) +DM 15	CA 2015	CR 15	FONDS LIBRES
TOTAL BATIMENTS DIVERS	76 888.00	39 401.42	35 600	1 886.58
TRAVAUX OPERATION				
Centre Culturel - restructuration - OP35 Travaux	40 000.00	-	40 000.00	-
TOTAL OPERATION	40 000.00	-	40 000.00	-
TRAVAUX EN REGIE				
Travaux régie bâtiments	83 634.00	79 000.00	-	4 634.00
TOTAL REGIE	83 634.00	79 000.00	-	4 634.00
TOTAL TRAVAUX BATIMENTS	363 037.80	238 385.12	107 226.00	17 426.68

CA 2015
INVESTISSEMENT VOIRIE

	CR14+(BP+BS 15)+DM	CA 15	CR 15	FONDS LIBRES
Travaux prévus				
Marchés de voirie	205 747.00	34 262.30	171 484.00	1
Feux carrefour de Berne	80 000.00	66 153.34	13 846.00	
Voirie SYDED	26 628.00	-	26 628.00	-
				-
Total marché	312 375.00	100 415.64	211 958.00	1
Travaux divers				
Eclairage public	1 500.00	-	1 500.00	-
Enfouissement de ligne	26 716.00	17 477.88	9 238.00	0.12
Signalisation	24 460.00	2 900.89	21 559.00	0.11
Total travaux divers	52 676.00	20 378.77	32 297.00	0.23
Travaux régie				
Travaux régie éclairage public	54 838.00	48 851.88	-	5 986.12
Total travaux régie	54 838.00	48 851.88		5 986.12
Opérations				
Aménagement Centre ville op.20	185 000.00	1 708.39	183 291.00	0.61
Total opération	185 000.00	1 708.39	183 291.00	0.61
	604 889.00	171 354.68	427 546.00	5 987.66

CA 2015

MATERIELS

MATERIEL	CR14+IBP+BS 15+DM	CA 15	CR 15	FONDS LIBRES
ENSEIGNEMENT				
Equipement (330€/classe)				
Mognetti	1 650.00	1 630.77	-	19.23
Berne	2 531.00	1 890.86	-	640.14
M.Levin	1 650.00	1 402.62	240.00	7.38
L.Michel	2 320.00	1 382.29	-	937.71
écoles divers	1 800.00	1 054.38	-	745.62
Renouvellement informatique écoles	1 000.00	-	1 000.00	-
TOTAL ENSEIGNEMENT	10 951.00	7 360.92	1 240.00	2 350.08
INFORMATIQUE				
Ordinateurs				
PC pour Emagnus/ordinateurs divers	18 996.00	17 905.27	600.00	490.73
imprimante	400.00	-	400.00	-
	-	-		-
	-	-	-	-
1DD réseau sauvegarde mensuelle	1 100.00	939.00	-	161.00
	-	-	-	-
	-	-	-	-
total ordinateurs	**20 496.00**	**18 844.27**	**1 000.00**	**651.73**
Logiciels				
10 licences	2 090.00	2 262.72	-	- 172.72
Logiciels ressources humaines	7 797.00	-	-	7 797.00
Firewall	1 500.00	-	-	1 500.00
Pack office	1 212.00	-	-	1 212.00
total	**12 599.00**	**2 262.72**	**-**	**10 336.28**
TOTAL INFORMATIQUE	33 095.00	21 106.99	1 000.00	10 988.01

CA 2015

MATERIELS

MATERIEL	CR14+IBP+BS 15+DM	CA 15	CR 15	FONDS LIBRES
DIVERS				
MAIRIE				
Armoire à rideau ST ADM	440.00	407.35	-	32.65
Chaises - accueil Etat civil	790.00	857.38	-	- 67.38
1 fauteuil - Etat civil	390.00	350.90	-	39.10
1 bloc classeur - ST ADM	340.00	-	-	340.00
Matériels	1 600.00	-	1 600.00	-
Téléphone	900.00	998.88	-	- 98.88
ATELIERS				
Espaces verts - désherbeur avec chariot	450.00	409.59		40.41
tondeuse	1 400.00	1 393.20		6.80
taille haies	800.00	773.10		26.90
batterie lithium pour tronçonneuse	250.00	242.10		7.90
débroussailleuse + harnais	950.00	1 042.92		- 92.92
station de nettoyage	3 900.00	-	3 200.00	700.00
fontaine à eau	900.00	-	900.00	-
2 échelles	950.00	699.60		250.40
chargeur batterie pour visseuse	340.00	311.00		29.00
coupe cable	400.00	404.78		- 4.78
pince à dégainer	550.00	528.04		21.96
scie trépan polydiam	260.00	276.46		- 16.46
vérin de fosse	480.00	451.44		28.56
élévateur de tondeuse	1 990.00	1 980.00		10.00
ridelles pour mascotte	1 900.00	1 872.00		28.00
MATERIELS				
salle des sports - autolaveuse	10 000.00	9 990.00	-	10.00
salles des sports - panneau affichage	2 000.00	-	2 000.00	-
1 tableau blanc	250.00	186.50	-	63.50
2 chariots de ménage - salle polyvalente	600.00	-	600.00	-
1 armoire - caisson/ service accueil	650.00	623.40	-	26.60
rayonnage d'archives - mairie	4 000.00	3 989.16	-	10.84
buts de hand et filets	2 500.00	1 883.42	-	616.58
2 buts de basket	1 000.00	-	-	1 000.00
1 vitrine d'affichage extérieure pour mairie	11 000.00	-	11 000.00	-
8 mâts pour affichage association	8 000.00	-	8 000.00	-

CA 2015

MATERIELS

MATERIEL	CR14+(BP+BS 15)+DM	CA 15	CR 15	FONDS LIBRES
CRECHE				
logiciel	12 000.00	-	12 000.00	-
matériel pédagogique	165.00	132.10	-	32.90
DIVERS				
matériels divers	3 440.00	3 431.49		8.51
supports en métal + sacs vigisacs (15)	1 200.00	1 174.80	-	25.20
borne d'accueil- salle polyvalente	4 800.00	-	4 800.00	-
extincteurs + de 10ans	734.00	189.00	550.00	- 5.00
SALLE POLYVALENTE				
toile de tente 3m*3m	1 280.00	-	1 280.00	-
toile de tente 6m*3m	2 310.00	-	2 310.00	-
bancs brasserie (16)	675.00	-	560.00	115.00
100 chaises pliables	950.00	-	950.00	-
écran de protection portable oray pied étoile	360.00	190.80	-	169.20
micro	340.00	346.80	-	- 6.80
machine à glaçon	1 308.00	1 308.00	-	-
vaisselle	2 100.00	2 094.58	-	5.42
escabeau	1 230.00	-	1 230.00	-
TOTAL MATERIEL DIVERS	92 872.00	38 538.79	50 980.00	3 353.21
SOUS TOTAL MATERIEL	136 918.00	67 006.70	53 220.00	16 691.30
TOTAL MATERIEL	136 918.00	67 006.70	53 220.00	16 691.30

CA 2015
CULTURE

DESIGNATION	CR14+(BP+BS 15)+DM	CA 15	CR 15	FONDS LIBRES
CULTURE				
banderoles	500.00	478.80	-	21.20
tableau blanc	400.00	-	400.00	-
tabourets de scène	150.00	-	-	150.00
petit matériel	900.00	475.38	400.00	24.62
vaisselle centre culturel	500.00	388.85	-	111.15
meuble bac	210.00	182.00	-	28.00
salon d'art	1 050.00	600.00	500.00	- 50.00
cimaises	500.00	-	-	500.00
MEDIATHEQUE				
serres livres	1 500.00	-	1 500.00	-
tablette ordi	600.00	629.40	-	- 29.40
informatique	2 000.00	1 963.19	-	36.81
petit matériel	1 500.00	-	1 500.00	-
cartes lecteurs	800.00	660.00		140.00
coussins salle des contes	1 000.00	-	480.00	520.00
TOTAL DEPENSES CULTURE	11 610.00	5 377.62	4 780.00	1 452.38

CA 2015
SPORT - VIE ASSOCIATIVE

DESIGNATION		CR 14 + (BP+BS 15) + DM	CA 15	CR 15	FONDS LIBRES
MATERIEL POUR ASSOCIATION					
GUITARE PASSION	matériels	1 108.00	-	1 108.00	-
LA CECILIA	matériels	1 300.00	1 300.00	-	-
CRAZY CREW	lecteur CD	160.00	-	160.00	-
ASSOCIATION MUSICALES	sonorisation	6 300.00	5 746.92	-	553.08
		8 868.00			
EQUIPEMENT SPORTIF					
TENNIS de TABLE	séparation -table arbritage	918.00	918.00	-	-
PETANQUE	matériel	495.00	460.10	-	34.90
TENNIS	7bancs	1 204.00	1 244.40	-	- 40.40
	garage à vélo	1 219.00	1 005.60	-	213.40
	rideaux occultants	1 519.00	645.31	-	873.69
BASKET BALL	panneaux latéraux	3 500.00	4 363.20	-	- 863.20
JUDO	matériels	700.00	700.00	-	-
		9 555.00	9 336.61		
TOTAL SPORT-VIE ASSOCIATIVE		18 423.00	16 383.53	1 268.00	771.47

CA 2015
JEUNESSE

DESIGNATION	CR 14 + (BP+BS 15)	CA 15	CR 15	FONDS LIBRES
PERISCOLAIRE/ACCUEIL DE LOISIRS				
Matérield de cuisine	1 500.00	951.00	463.00	86.00
Meuble accueil/loisirs-péri	8 100.00	8 100.00		-
petit matériel	400.00	384.43		15.57
Jeux de plein air et écoles	34 061.74	28 457.36	5 600.00	4.38
TOTAL	44 061.74	37 892.79	6 063.00	105.95

CA 2015
URBANISME

DESIGNATION	CR14 + (BP+BS 15) +DM	CA 15	CR 15	FONDS LIBRES
Réserve foncière	89 458.03	7 325.40	80 000.00	2 132.63
Cimetière	15 000.00	-	15 000.00	-
Cavurnes	10 000.00	-	10 000.00	-
Rue derrière le château - terrain	991.00	-	-	991.00
Travaux division bornage futur commerce et rue Leclerc	3 850.00	-	-	3 850.00
Illuminations de Noël	6 000.00	5 957.58	-	42.42
Mobilier urbain	10 000.00	-	10 000.00	-
				-
Subvention d'équipement	75 000.00	75 000.00	-	-
OPERATION				
Rénovation site Wittmer OP 23	21 903.00	-	21 903.00	-
Passerelle Panse - OP36	20 000.00		20 000.00	-
				-
TOTAL URBANISME	252 202.03	88 282.98	166 903.00	7 016.05

CA 2015
ENVIRONNEMENT

TRAVAUX	CR 13 + (BP+BS 14) + DM	CA 14	CR 14	FONDS LIBRES
Regénération de parcelles	9 971.72	9 339.46	-	632.26
Chemins en forêt	39 897.00	18 236.26	21 600.00	60.74
TOTAL TRAVAUX	49 868.72	27 575.72	21 600.00	693.00
AUTRES INVESTISSEMENTS				
Berges canal Panse	7 008.00	6 384.00	-	624.00
Entrées Panse	9 425.00	4 944.00	3 100.00	1 381.00
TOTAL AUTRES INVESTISSEMENTS	16 433.00	11 328.00	3 100.00	2 005.00
TRAVAUX REGIE				
Travaux régie environnement	13 800.00	13 731.46	-	68.54
			-	-
TOTAL TRAVAUX REGIE	13 800.00	13 731.46		68.54
OPERATIONS				
Chemins de la Panse op.28	5 000.00	**3 240.00**	-	1 760.00
				-
Berges rue de la Pâle op.33	260 830.00	18 024.00	242 806.00	-
				-
Passerelle rue des Noyers op n°34	7 826.00	-	-	7 826.00
		-		-
TOTAL OPERATIONS	273 656.00	21 264.00	242 806.00	9 586.00
TOTAL INVESTISSEMENT ENVIRONNEMENT	353 757.72	73 899.18	267 506.00	12 352.54

CA 2015
AUTRES

DESIGNATION	CR 14 + (BP+BS 15) + DM	CA 15	CR 15	FONDS LIBRES
Taxe aménagement	9 100.00	9 061.44	-	38.56
	-			
Dette en capital	220 000.00	219 628.43	-	371.57
Frais étude lotissement	2 000.00	1 500.00	-	500.00
Avance sur Travaux centre ville	22 591.00	-	22 590.00	
Subvention intermarché	80 000.00		80 000.00	
fisac	30 000.00	-	30 000.00	-
			-	-
TOTAL AUTRES	363 691.00	230 189.87	132 590.00	910.13

CA 2015
INVESTISSEMENT RECETTES

DETAIL	CR14+(BP+BS15)	CA 15	CR 15	FONDS LIBRES
SUBVENTION OPERATIONS				
CG- aménagement qualitatif	40 000	42 180	0	2 180
Sous-total	40 000	42 180	0	2 180
TOTAL SUBVENTIONS OPERATIONS	40 000	42 180	0	2 180
SUBVENTIONS HORS OPERATIONS				
CG : boulodrome	8 632	8 638	-	6
CG : salle des sports -boulloche	24 695	12 348	12 347	-
CG : travaux	20 000	-	12 336	- 7 664
SYDED - éclairage public	10 390	10 390		-
Etat construction carrefour abords école de Berne	30 000	13 771	-	- 16 229
CG - création route forestière	2 249	2 249		-
FEADER - création route forestière	3 829	3 830	-	1
Etat - confortement talus du Gland	10 000	-	10 000	-
CG - travaux porte mairie	2 452	2 729	-	277
Création réseau EP rue de la lanne	5 139	4 996		- 143
CAF - subvention logiciel	9 600	-	2 424	- 7 176
	-	-		-
		-	-	
TOTAL HORS OPERATIONS	126 986	58 951	37 107	- 30 928
TOTAL SUBVENTIONS	166 986	101 131	37 107	28 748
AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT				
F.C.T.V.A	151 000	139 860		- 11 140
	-	-		-
Taxe d'aménagement	47 000	66 700	-	19 700
AMORTISSEMENTS				
Amortissement matériel	250 000	249 849		- 151
OPERATION D'ORDRE				
Avance sur travaux centre ville	22 591	-	22 591	
	-	-	-	
sous-total	470 591	456 409	22 591	

CA 2015
INVESTISSEMENT RECETTES

DETAIL	CR14+(BP+BS14)	CA 15	CR 15	FONDS LIBRES
Cession d'immobilisations	-	2 390 -	- -	2 390 -
TOTAL AUTRES RECETTES INVESTISSEMENT	470 591	458 799	22 591	10 799
TOTAL SUBVENTIONS / AUTRES RECETTES	637 677	559 930	59 698	17 950
Emprunt	75 901	-	75 901	-
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	713 478	559 930	135 599	17 950

CA 2015
SYNTHESE

DEPENSES	CR14+(BP+BS+DM15)	CA 15	CR 15	FDS LIBRES	RECETTES	CR14+(BP+BS+DM 15)	CA 15	CR 15	FDS LIBRES
BATIMENTS	363 038	238 385	107 226	17 427	SUBVENT. D'INVESTISSEMENT	166 986	101 131	37 107	- 28 748
VOIRIE	604 889	171 355	427 546	5 988	EMPRUNT	75 901	-	75 901	-
MATERIEL	136 918	67 007	53 220	16 691	RECETTES D'INVEST.PROPRES	470 591	458 799	22 591	10 799
CULTURE	11 610	5 378	4 780	1 452					
SPORT - VIE ASSOCIATIVE	18 423	16 384	1 268	771					
JEUNESSE	44 062	37 893	6 063	106	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	491 758	681 002	-	189 244
URBANISME	252 202	88 283	156 903	7 016	REPORT RESULTAT 2014	943 354	943 354	-	-
ENVIRONNEMENT	353 758	73 699	267 506	12 353					
AUTRES	363 691	230 190	132 590	911					
	2 148 590	926 772	1 157 102	62 716		2 148 590	2 184 285	135 599	171 295

M. BUCHWALDER quitte la salle du Conseil Municipal à 19H29.

M. GANZER prend la présidence du Conseil Municipal et ouvre le débat.

M. TISSERAND s'exprime au nom du Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire

« Pour faire suite à nos propos tenus lors du débat d'orientations budgétaires et du budget primitif, nous nous abstiendrons encore une fois au sujet de ce compte administratif.
Cette abstention est motivée par une certaine inquiétude à la lecture des premières lignes de ce compte.
On constate en premier lieu une baisse de la facture d'eau, celle-ci n'étant expliquée que par une fuite maintenant résorbée.
Au poste suivant, une variation de tarif, à la hausse, motive l'augmentation de 13 000 € de la facture d'électricité. Même explication pour la facture de gaz, qui elle, diminue de 21 000 €.
Cette situation est inquiétante car nous voyons clairement que nous restons soumis, sans plan d'actions, aux variations tarifaires des énergies. Il faut s'attendre à ce que ces conditions se durcissent encore dans l'avenir et c'est maintenant qu'il faut le prévoir.
Nous avons déjà du retard et le plan d'investissement ne permettra pas de le rattraper.
Si nous faisons abstraction, d'une part, des valeurs comptables de l'immobilier cédé en 2014 et d'autre part, des provisions et des dotations aux amortissements, nous remarquons que les frais de fonctionnement sont en augmentation de 1,5 % par rapport au CA 2014.
Ce chiffre tient compte d'une correction effectuée sur la ligne 369 de l'onglet des dépenses de fonctionnement qui, sauf erreur de ma part, ignorait dans son calcul, contrairement à 2014, les 69 000 € du total des subventions.
Les achats sont en légère baisse de 4 %, masqués pour moitié par une augmentation de 3 % des achats de services extérieurs. La réduction de 10 %, soit 85 000 €, des charges extérieures est engendrée par une baisse de 25 % des frais d'entretien, un important reste à réaliser dans les travaux de voirie, l'indemnité au percepteur, mais également par la forte baisse des aides aux associations…
Le gain de cette section est largement consommé par une augmentation des charges de personnel qui augmentent de près 10 % sur ce compte administratif et qui amène ce poste à plus de 2,8 millions d'euros.
Côté investissement, nous remarquons que tous les postes sont soumis à des importants reports. Ceux-ci s'élevant à plus de un million d'euros, somme supérieure à l'investissement réalisé en 2015.
Ces retards ne manqueront pas de décaler la dotation de compensation de la TVA, déjà en retrait pour 2015.
Nous n'oublierons pas de citer dans cette intervention les 80 000 € de subvention Intermarché reportée sur 2016 que nous aimerions bien voir tomber au bénéfice des associations qui se démènent pour la solidarité et le dynamisme de notre ville.
Nous nous abstenons donc sur ce compte administratif. »

M. GANZER
Répond que les réponses aux questions seront données en Commission Bâtiments et Finances.

Le Conseil Municipal, hors la présence de **M. Daniel BUCHWALDER**, Maire, approuve le compte administratif par

23 VOIX POUR DONT 2 PROCURATIONS et 5 ABSTENTIONS
(MM. TOITOT, TISSERAND, SAVORGNANO, MMES WERNY ET ROCH)

M. BUCHWALDER
Remercie les services pour la qualité de leur travail et pour la manière dont sont utilisés les budgets mis à leur disposition.

5 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR POUR L'ANNEE 2015

M. BUCHWALDER expose que le compte de gestion 2015 de la Commune de Seloncourt, élaboré par M. le Percepteur d'Hérimoncourt, a été examiné par les membres du Conseil Municipal et approuvé **à l'unanimité.**

La Commission Finances, réunie le 30 mai 2016, a émis un avis favorable.

6– AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015

M. BUCHWALDER présente ce point.

L'instruction comptable M14 prévoit que l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 soit votée par le Conseil Municipal.

Affectation résultat 2015		
Excédent de gestion au 31/12/2014		943 353.55 €
Restes à réaliser 2014		- 729 493.98 €
Affectation du résultat 2014 report à nouveau		213 859.57€
Excédent de fonctionnement 2015		681 001.57 €
Excédent de fonctionnement 2015 à affecter		894 861,44 €
Affectation à l'investissement		
Apurement au déficit réel 2015	- 368 842.97 €	
Reprise des restes à réaliser 2014 (compte 001)	729 493.98 €	360 651.01 €
Restes à réaliser 2015		
Recettes	135 599.00 €	
Dépenses	1 157 102.00 €	- 1 021 503.00 €
▪ Solde report à nouveau fonctionnement (compte 002)		234 009.45 €
▪ Affectation obligatoire à l'apurement du déficit d'investissement et du déficit des restes à réaliser (compte 1068)		660 851.99 €

La Commission Finances, réunie le 30 mai 2016, a émis un avis favorable.

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

7 – ETAT DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2015

M. GANZER présente ce point.

Il expose, conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens communaux, que les assemblées délibérantes doivent débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière, après vote du compte administratif.

Pour la Commune de Seloncourt, les tableaux récapitulatifs des opérations immobilières réalisées en 2015 et de celles ayant eu une incidence financière en 2015 sont joints en annexe.

2015 - BILAN ANNUEL DES OPERATIONS IMMOBILIERES - DELIBERATIONS PRISES

Désignation du bien (terrains - immeubles bâtis - droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Surfaces	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
Acquisition d'une parcelle boisée DCM20150317.7	Lieu-dit "Combe Peugeot"	B 45	959 m²	Mme CHAPUT-CORDIER 3 rue de la Belle Alise 25310 BLAMONT	Commune de Seloncourt	Suite à la demande de cession de Mme CHAPUT-CORDIER, propriétaire de la parcelle boisée située au milieu de parcelles communales	911 €
Vente d'une terrain communal DCM20151215.11	Rue des Carrières	AL 157	2a 53ca	Commune de Seloncourt	Marcel HUGUENIN	Parcelle contiguë à un terrain acquis par Monsieur HUGUENIN	3 000 €
Acquisition d'une parcelle de terrain DCM20151215.12	carrefour rue du Gl Leclerc et rue de l'Ecole de Berne	AM 232	30 m²	Mme Georgette MAILLOT	Commune de Seloncourt	Suite à la réalisation de travaux au carrefour rue de l'Ecole de Berne et rue du Gl Leclerc	1 €

Les frais de notaire et de géomètre, le cas échéant, ne sont pas inclus dans les montants ci-dessus exprimés.

2015 - BILAN ANNUEL DES OPERATIONS IMMOBILIERES - DELIBERATIONS PRISES

Désignation du bien (terrains - immeubles bâtis - droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Surfaces	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
Vente d'un terrain communal DCM20151215.13	87 rue de la Pâle	AV 260	11a 74ca	Commune de Seloncourt	Ets ZINDEL groupe Galvanoplast	Extension des locaux industriels	10 566,00 €
Acquisition d'une partie de parcelle de terrain DCM20151215.14	rue de la Pâle	pris sur les parcelles AV 223 AV 219	Nouvelles parcelles AV 297 = 174 m² AV 295 = 49 m²	ETS ZINDEL groupe Galvanoplast	Commune de Seloncourt	Alignement de la rue de la Pâle	2 007,00 €

Les frais de notaire et de géomètre, le cas échéant, ne sont pas inclus dans les montants ci-dessus exprimés.

2015 - BILAN ANNUEL DES OPERATIONS IMMOBILIERES BUDGETAIREMENT REALISEES

Désignation du bien (terrains - immeubles bâtis)	Localisation	Références cadastrales	Surfaces	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
Acquisition d'une parcelle boisée DCM20150317.7 Conseil municipal du 17 mars 2015	Lieu-dit "Combe Peugeot"	B 45	959 m²	Mme CORDIER-CHAPUT 3 rue de la Belle Alise 25310 BLAMONT	Commune de Seloncourt	Terrain boisé au milieu de parcelles communales	911,00 €
						Honoraires notaires associés	635,94 €
Acquisition d'une bande de terrain sur la propriété SCI SOFIANE DCM20141209.11 Conseil Municipal du 9 décembre 2014	Rue d'Audincourt	prix sur la parcelle AT 490	110 m²	SCI SOFIANE	Commune de Seloncourt	Création d'un cheminement doux	5 000,00 €
						Honoraires notaires associés	777,46 €
Acquisition de parcelles de terrain rue du Muguet lieu-dit "Mélenne" DCM 20140930.9 Conseil municipal du 30 septembre 2014	Lieu-dit Mélenne	AL 418 AL 419 AL 421 AL 453 AL 545	432 m² 40 m² 1071 m² 66 m² 3536 m²	Société NEOLIA	Commune de Seloncourt	Principalement intégration voirie dans le domaine communal	1,00 €
TOTAL DEPENSES							**7 325,40 €**

2015 - BILAN ANNUEL DES OPERATIONS IMMOBILIERES BUDGETAIREMENT REALISEES

Désignation du bien (terrains - immeubles bâtis)	Localisation	Références cadastrales	Surfaces	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
Vente d'un terrain communal DCM20140930.11 Conseil municipal du 30 septembre 2014	rue de Charmois	pris sur les parcelles AL 196 et AL 208	284 m²	Commune de Seloncourt	Yves GENEY	Suite à la demande de Monsieur GENEY propriétaire des parcelles riveraines	2 030,00 €
Vente d'un terrain communal DCM201428.6 Conseil municipal du 28 octobre 2014	Lieu-dit "Champs du Haut Chemin	AH 26	905 m²	Commune de Seloncourt	Jean ALZINGRE	Suite à la demande de Monsieur ALZINGRE, propriétaire des parcelles riveraines	270,00 €
TOTAL RECETTES							**2 300,00 €**

La Commission Finances, réunie le 30 mai 2016, a émis un avis favorable.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

8– TAUX HORAIRES DES AGENTS COMMUNAUX 2016

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle au Conseil Municipal la délibération du 9 juin 2015 fixant les taux horaires des agents communaux employés en régie ainsi que les taux horaires des engins utilisés. Il convient d'actualiser les tarifs en les ajustant aux dépenses réellement constatées.

Les tarifs proposés sont modifiés chaque année en application des index BT01 du mois de janvier.

Taux horaires des agents communaux pour 2016

INDEX BT01	nouvelle base (100)	équivalent en ancienne base	
janvier 2016	103.3	865.67	
coefficient de raccordement	8,3802		
janvier 2015	104.1	872.38	
coefficient		0.9923	
coefficient arrondi à		0.99	

	taux horaires 2015 en €	**taux horaires 2016 en €**	
désignation	montant	*montant*	montant (arrondi à la demi-unité monétaire la plus proche)
agents toutes catégories	24.50	*24.255*	**24,50**
compresseur/cylindre/groupe électrogène	8,00	*7,92*	**8,00**
gros matériel/espaces verts (ramasseuse, tracteur, tondeuses autoportées)	13,00	*12,87*	**13,00**
véhicules légers	24,50	*24,255*	**24.50**
tracto-pelle/poids lourds	51,00	*50,49*	**50,50**

La Commission Finances, réunie le 30 mai 2016, a émis un avis favorable.

VOTE POUR A L'UNANMITE

9– INDEMNISATION DE FRAIS – FORMATION INFORMATIQUE

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle au Conseil Municipal la délibération prise le 20 mars 2003 autorisant des actions de formation informatique réalisées bénévolement par Madame Claudine SLUPINSKI, dans le cadre des Espaces Publics Numériques.

Madame Claudine SLUPINSKI assurera une nouvelle session de formation de septembre 2016 à juin 2017 à raison de 6 heures hebdomadaires hors vacances scolaires.

Il est proposé d'indemniser Madame Claudine SLUPINSKI pour les frais occasionnés par ce travail bénévole en lui versant une somme forfaitaire de 350 euros.

La Commission Finances, réunie le 30 mai 2016, a émis un avis favorable.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

10 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EDUCATIVES ET SOCIALES 2016

MME ZIETEK présente ce point.

Elle propose au Conseil Municipal de donner suite aux demandes de subventions émanant de structures liées au domaine éducatif et social et d'attribuer les subventions suivantes aux organismes cités ci-dessous.

Dénomination	BP 2014	BP 2015	**BP 2016**
Collectif Petite enfance	235	235	235
Relais Assistantes Maternelles	7 450	6 400	6 900
Coopérative Ecole C. Mognetti	5 570	5 120	4 920
Coopérative Ecole de Berne	7 686	6 760	6 680
Coopérative Ecole Marcel Levin	5 627	4 720	4 720
Coopérative Ecole Louise Michel	4 367	3 680	3 720
FSE Collège Seloncourt	800	800	800
FSE Collège Hérimoncourt	900	900	900
TOTAL	32 635	28 615	28 875

MME ZIETEK

Rappelle que, pour chaque école, la dotation par élève est de 40 €.

La Commission Finances, réunie le 30 mai 2016, a émis un avis favorable.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

11 – TARIFS 2016 – ACTUALISATION TARIFS SECTEUR ENFANCE/JEUNESSE

MME ZIETEK présente ce point.

Elle rappelle au Conseil Municipal la délibération du 15 décembre 2015 relative à l'actualisation des tarifs 2016 des services communaux.

Elle expose au Conseil Municipal qu'il convient d'actualiser les tarifs du secteur Enfance/Jeunesse.

Les sommes sont encaissées par les régies de recettes respectives ou directement sur le budget communal.
Les tarifs sont établis et actualisés comme indiqués dans le tableau ci-dessous.

M. BUCHWALDER

Précise que les tarifs du secteur Enfance/Jeunesse n'ont pas été actualisés au 31/12/2015 pour se caler sur l'année scolaire.

TARIFS REVISION 2016

Secteur	Service	Objet	Unité	Tarifs 2015 validés par CM du 09-12-14	Modification validées par CM du 17 03 15 (brocante)	Validation CM du 15/12/2015	Validation CM du 07/06/2016
Enfance jeunesse	Multi-accueil	accueil crèche halte-garderie	par heure et par enfant	selon barème CNAF		selon barème CNAF	selon barème CNAF
		accueil régulier pour extérieurs commune	par heure et par enfant	2,89 €		2,89 €	2,98 €
		accueil halte-garderie pour extérieurs commune	par heure et par enfant	selon barème CNAF		selon barème CNAF	selon barème CNAF
		accueil d'urgence	par heure et par enfant	2,00 €		2,00 €	2,00 €
		frais de gestion des dossiers	par enfant par an en accueil régulier	60,00 €		60,00 €	60,00 €
	Animation	1/2 journée sportive ou culturelle	par personne, tarif maximal suivant la prestation	17,50 €		20,00 €	20,00 €
		1 journée		32,50 €		35,00 €	35,00 €
		2 jours avec nuitée		76,00 €		77,50 €	79,00 €
		1 séjour (5 jours et 4 nuits)		204,00 €		204,00 €	211,00 €
		1 journée supplémentaire		22,50 €		23,00 €	23,50 €
		Sortie cinéma		5,00 €		5,00 €	5,00 €
	accueil midi + restauration	déjeuner pour extérieur		5,00 €		5,00 €	5,00 €
		déjeuner pour 1er enfant dont parents disposent d'un quotien familial compris entre 0 et 550 €		4,02 €		4,02 €	4,05 €
		déjeuner pour 1er enfant dont parents disposent d'un quotien familial compris entre 551 et 700 €		5,06 €		5,06 €	5,14 €
		déjeuner pour 1er enfant dont parents disposent d'un quotien familial compris entre 701 et 900 €		6,12 €		6,12 €	6,21 €
		déjeuner pour 1er enfant dont parents disposent d'un quotien familial compris entre 901 et 1100 €		7,17 €		7,17 €	7,28 €
		déjeuner pour 1er enfant dont parents disposent d'un quotien familial supérieur à 1101 €		7,69 €		7,69 €	7,81 €
		déjeuner pour les enfants suivants		tarif de la tranche qui précède		tarif de la tranche qui précède	tarif de la tranche qui précède
	Périscolaire matin et soir	accueil du matin 7H30 à 8H30	forfait par séance et par enfant	1,30 €		1,30 €	1,32 €
		accueil fin de classe / horaire en fonction de l'école		1,00 €		1,00 €	1,06 €
		accueil du soir 16H30 à 18H00	forfait par séance et par enfant	2,00 €		2,00 €	2,06 €
		accueil du matin 7H30 à 8H30 / non seloncourtois	forfait par séance et par enfant	2,10 €		2,10 €	2,12 €
		accueil fin de classe / horaire en fonction de l'école / non seloncourtoise		1,60 €		1,60 €	1,62 €
		accueil du soir 16H30 à 18H00 / non seloncourtois	forfait par séance et par enfant	3,20 €		3,20 €	3,24 €

MME ZIETEK

Précise qu'une augmentation de 1,5 % a été réalisée sur ces tarifs, sauf pour les 2 accueils fin de classe dont les tarifs restent inchangés.

Cet accueil rencontre un beau succès. La fréquentation est régulière. La capacité d'accueil maximale est atteinte chaque jour avec 10 animateurs.

M. SAVORGNANO

Informe que le Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire ne votera pas pour les 2 accueils fin de classe.

Nous pensons que cet accueil devrait être gratuit. Nous ne sommes pas favorables à une participation financière des parents.

Rappelle également que cet accueil est assorti d'une subvention d'Etat.

La Commission Finances, réunie le 30 mai 2016, a émis un avis favorable.

VOTE POUR A L'UNANIMITE
SAUF 5 VOIX CONTRE LES TARIFS DES 2 ACCUEILS « FIN DE CLASSE »
(MM. TOITOT, SAVORGNANO, TISSERAND, MMES ROCH, WERNY)

12 – DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE D'ENERGIES DU DOUBS (SYDED) RENOVATION D'EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC

M. ROBERT présente ce point.
Il informe le Conseil Municipal du programme de renouvellement de luminaires dans les rues suivantes :
Rue Eugène Delacroix, rue Gustave Courbet, rue André Parrot, rue Picasso, rue Cézanne, rue du Clair Soleil, rue Edouard Manet.
Dans le cadre du montage financier du dossier, il est proposé de solliciter l'aide financière du SYDED.

Le plan de financement est le suivant :

- Acquisition de 60 luminaires : 22 141.32 € HT soit 26 569.59 € TTC ;
- Subvention escomptée du SYDED au taux de 45.70 % du montant hors taxes des fournitures : 10 118.58 € ;
- Solde fonds libres : 16 451.01 € TTC.

M. TISSERAND
Rappelle le début de son intervention sur les économies d'énergie. Ici, le secteur concerné est large.
Ne serait-il pas intéressant de gérer d'une manière plus technique et moderne pour réaliser des économies d'électricité ?
Demande si le SYDED ne verse pas de subventions supplémentaires si ce genre de travaux est réalisé (leds, séquencement d'éclairage ou atténuation).
Cite pour exemple la commune de Mathay.

M. BUCHWALDER
Répond que les services se renseigneront.

La Commission Finances, réunie le 30 mai 2016, a émis un avis favorable.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

13 – TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSION DE POSTES

M. BUCHWALDER présente ce point.
Il rappelle la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs et notamment de supprimer les postes non pourvus et propose la suppression des postes suivants au sein des Services municipaux.

1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2e classe à 28h	Nomination à compter du 01/02/2016 sur un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2e classe à 22h ½
1 poste d'adjoint du patrimoine de 2e classe à 13h	Nomination à compter du 01/03/2016 sur un poste d'adjoint du patrimoine de 2e classe à 30h
1 poste de brigadier de police municipale	Poste créé par DCM du 29/09/2015, mais non pourvu car recrutement à compter du 01/03/2016 effectué sur un poste de gardien de police
1 poste de rédacteur principal de 1ère classe	Départ à la retraite à compter du 01/05/2016

Le Comité Technique, réuni le 17 mai 2016, a émis un avis favorable.
La Commission du Personnel, réunie le 23 mai 2016, a émis un avis favorable.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

14 – CREATION DE 3 POSTES D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE A TEMPS NON COMPLET

M. BUCHWALDER présente ce point.
Il expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer, dans le cadre d'un recrutement en cours, 3 postes du cadre d'emploi d'auxiliaire de puériculture à temps non complet, à raison de 30 heures hebdomadaires, à compter du 1er juillet 2016.

Les 3 postes sont :

- auxiliaire de puériculture de 1ère classe
- auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe
- auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe

Le Comité Technique en sera informé lors de sa prochaine réunion.

La Commission du Personnel, réunie le 23 mai 2016, a émis un avis favorable.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

15 – EQUIPEMENTS DE LA POLICE MUNICIPALE – AUTORISATION D'ARMEMENT SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COORDINATION ENTRE L'ETAT, LA VILLE DE SELONCOURT ET LA VILLE D'HERIMONCOURT

M. BUCHWALDER présente ce point.
Il expose au Conseil Municipal que, au vu des événements tragiques qui se sont déroulés l'année dernière dans la capitale, la municipalité propose de renforcer la protection des agents de police municipale. Actuellement, les deux agents n'ont aucun moyen de défense pour eux-mêmes ou autrui.

Il semble aujourd'hui nécessaire pour leur sécurité et celle de nos concitoyens de faire l'acquisition de bombes lacrymogènes, d'un bâton de défense individuel (matraque télescopique) et d'un pistolet à impulsion électrique pour le service. Le port de l'arme sera effectif également dans le cadre de la convention pérenne lors des patrouilles en commun avec la police municipale d'Hérimoncourt.
L'armement sera stocké dans un coffre-fort sécurisé. Un registre d'inventaire des matériels et un registre journalier de mouvement des armes devront être tenus à jour.
Aussi, compte tenu de l'ensemble des éléments ci-dessus et afin de renforcer la protection des agents de police, il est proposé d'autoriser l'armement de la police municipale avec des armes de catégories B et D et de signer la convention de coordination entre l'Etat, la Ville de Seloncourt et la Ville d'Hérimoncourt.

La coopération avec la police municipale d'Hérimoncourt continue après avis de la police nationale et de la gendarmerie.
Les agents doivent suivre des formations idoines. MME BESSIERE a suivi ces formations dans son poste précédent. M. LENOIR les suivra.

M. TOITOT s'exprime au nom du **Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire**
« Pour cette question, délicate dans le contexte actuel, d'autoriser l'armement de nos policiers municipaux, il nous semble que nous manquons d'éléments d'appréciation.
En particulier, quels sont les faits ou les raisons qui, localement, sur les communes de Seloncourt et d'Hérimoncourt, justifient une telle proposition ? Si de tels risques existent, pourquoi n'en avons-nous pas été informés ? Et pourquoi un tel projet n'a-t-il pas fait l'objet d'un débat avec l'ensemble des élus ?
Pour notre part, en l'absence de faits graves portés à notre connaissance, il nous semble que cette mesure qui consiste à armer notre police municipale, si elle est bien dans l'air du temps, reste cependant surdimensionnée par rapport au risque. Elle est par ailleurs lourde et consommatrice de temps pour sa mise en œuvre et onéreuse.
Nous sommes particulièrement dubitatifs quant à la nécessité du pistolet à impulsion électrique. Il existe de multiples précédents fâcheux induits par l'usage de ces armes, qui n'est pas dénué de risques, et compte même un risque létal.
C'est en mesurant de manière précise la nature des interventions de notre police municipale, et les réponses nécessaires en adéquation avec les situations rencontrées sur le terrain que nous pourrons, en toute sérénité et connaissance de cause, prendre la décision de l'armer de pistolets à impulsion électrique.
En conséquence, en l'absence d'éléments tangibles qui se seraient produits et risqueraient de se reproduire, nous nous abstiendrons sur ce point, à moins que l'équipement en pistolets électriques ne soit abandonné. »

M. BUCHWALDER
Répond qu'il n'y a pas eu de situation particulière mais que ce n'est pas lorsque les gens sont morts, qu'il faut se préoccuper de savoir s'ils avaient les moyens de se défendre ou pas.

M. LANOIX
Ajoute que les faits existent. Fait état d'une situation vécue récemment.

M. TREMBLIN
Pense que l'équipement de la police municipale aura un effet plus dissuasif auprès des personnes qui débordent de vitalité envers les policiers municipaux.

M. SAVORGNANO

Répond que, dans le cas évoqué, les policiers disposent d'une matraque et d'une bombe lacrymogène. On n'utilise pas un taser lorsque deux personnes se battent.

Rappelle que le rôle du policier municipal n'est pas de faire régner l'ordre public. S'il est confronté à un événement, il doit appeler la police nationale.

M. GAGLIARDI

Demande à **M. TOITOT** son avis sur l'armement utilisé par la police municipale à Audincourt (armement 9mm).

M. TOITOT

Répond qu'il n'est pas d'accord avec l'armement utilisé à Audincourt et ajoute qu'il y a des propos plus avilissants les uns que les autres. A tenu des propos consensuels lors des débats précédents qui invitaient tout le monde à travailler ensemble. D'autres en ont tenu qui ne leur portent pas honneur.

M. TREMBLIN

Rappelle que l'utilisation du taser est réglementée et soumise aux mêmes conditions et aux mêmes règles que l'armement de poing. Son utilisation sera moins compliquée pour les policiers municipaux qui seront moins sollicités et agressés pour qu'ils usent de leur arme de service.

M. BUCHWALDER

Ajoute que les policiers municipaux doivent se sentir un peu plus en sécurité.

La Commission du Personnel, réunie le 23 mai 2016, a émis un avis favorable.

VOTE

24 VOIX POUR DONT 2 PROCURATIONS
5 ABSTENTIONS
(MM. TOITOT, SAVORGNANO, TISSERAND, MMES ROCH, WERNY)

16 – OBJECTIF DE PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX POUR L'ANNEE 2016

M. GANZER présente ce point.

« La loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social, a renforcé les dispositions prévues aux articles L.302-5 et suivants du code de la construction et de l'habitat afin d'encourager, par la production de logements sociaux, la mixité sociale à l'échelle de la commune.

Jusqu'à présent, la commune bénéficiait d'une exemption pour des raisons de décroissance démographique à l'échelle de l'agglomération.

Or, il s'avère que ces conditions viennent d'être changées par le décret 2015-1906 du 30 décembre 2015, une décroissance supérieure à 2 % sur les 5 dernières années est désormais nécessaire !

La décroissance démographique de l'unité urbaine de Montbéliard et celle de PMA étant respectivement de -0,72 % et – 0,33 %, notre commune, comptant plus de 3 500 habitants, ne peut plus être exemptée et est donc soumise à un prélèvement dès 2016 et une obligation de rattrapage du nombre de logements sociaux.
Au 1er janvier 2015, les services de la Direction Départementale des Territoires ont décompté 341 logements sociaux sur notre commune, soit 12,6 % du parc des résidences principales. Le taux étant fixé à 20 %, le déficit est de 207 logements sociaux pour Seloncourt.
Monsieur le Préfet du Doubs, en date du 11 avril 2016, a notifié à la commune de Seloncourt le nombre de 18 logements sociaux à réaliser pour 2016.
Un plan triennal 2017/2019 fixera à environ 69 le nombre futur de logements sociaux à réaliser.
Par ailleurs, un arrêté de prélèvement de l'Etat d'un montant de 51 031,71 € sera pris à l'encontre de la commune, chaque logement social manquant étant taxé.
Face à cette double contrainte qui se produit dans un contexte
- de démolition des logements dans les quartiers d'habitat social (- 450 logements aux Champs-Montants,
- 1 500 pour l'agglomération),
- de difficultés budgétaires (diminution des dotations de l'Etat),
- de perte d'attractivité pour le Pays de Montbéliard (alors qu'il est reconnu que Seloncourt a plutôt bien réussi l'intégration de son habitat social avec de petits ensembles disséminés et l'absence de vacance locative),
- d'investissements par les bailleurs sociaux insuffisants : il se sont concentrés sur les quartiers d'habitat social car fortement incités et subventionnés par l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine).
Aussi, un recours gracieux a été déposé par Monsieur le Maire et une audience auprès de Monsieur le Préfet est prévue début juin afin de revoir la position de l'Etat vis-à-vis de notre commune.
Nous voterons cet objectif de réalisation de 18 logements pour 2016 demandé par Monsieur le Préfet, mais nous tenons à manifester vivement notre étonnement et notre incompréhension face à un décret inique.
Et pour terminer, je préciserai que les opérations immobilières pouvant être prises en compte pour 2016 seront les suivantes :

- *SCI Les Cossies, rue Viette, pour 6 logements sociaux,*
- *Habitat 25, rue du Général Leclerc, pour 13 logements sociaux,*

Soit au total 19 logements sociaux. »

M. TOITOT s'exprime au nom du **Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire**

« Depuis des années, vous avez misé sur l'exemption d'obligation de production de logements sociaux en nombre suffisant, vous défaussant sur les villes voisines de notre Communauté de Communes, et profitant d'une décroissance démographique à l'échelle de cette agglomération.

Ceci, alors même que la population de Seloncourt s'accroissait et que cette obligation de production de logements sociaux avait pour but de favoriser la mixité sociale, la densification des centres, et par voie de conséquence, l'activité économique et commerciale.

Pour n'avoir pas su anticiper et assurer au moins le minimum de production de logements sociaux, vous voilà menacés d'une « amende » de 50 000 € par le Préfet, assortie d'un rappel à l'ordre pour les années à venir.

Pourtant, à Seloncourt, des logements sociaux ont régulièrement vu le jour, bien intégrés, fort appréciés, mais en nombre insuffisant, ce que nous regrettons. Ce n'est pourtant pas faute de vous avoir alertés régulièrement à ce sujet.

Ce n'est pas la première fois que vous vous exposez à devoir payer de fortes sommes pour n'avoir pas anticipé les conséquences de vos décisions :

- *80 000 € pour débloquer les travaux Intermarché,*
- *40 000 € pour le problème de la conduite de gaz à déplacer pour avoir fermé un chemin piéton,*
- *50 000 € maintenant pour avoir négligé l'obligation de production de logements sociaux,*

soit, en moins de 2 ans, 170 000 €, à comparer aux 180 000 € de baisse des dotations de l'Etat, ce qui revient à peu près à doubler la ponction.

Nous pensons que ce décret du 30/12/2015 est une bonne chose, car il responsabilise les décideurs en ce domaine, et les oblige pour les années à venir.

Nous regrettons cependant que ce soit, une fois de plus, les contribuables de Seloncourt, vos administrés, qui fassent les frais de votre mauvaise gestion. »

M. BUCHWALDER

Répond qu'il y a des propos qu'il ne peut laisser dire. Nous nous sommes battus bec et ongles pour obtenir que des investisseurs viennent ici. Pendant des années, il n'y avait pas de crédits à débloquer pour les communes non concernées par l'ANRU.

Nous avons aujourd'hui 20 ares de terrain détenus par Habitat 25 qui ne veut pas venir construire.

Comment devons-nous faire si les bailleurs sociaux ne veulent pas construire à Seloncourt ? On nous a répondu que la demande se fait à Montbéliard, Audincourt, Sochaux.

Nous n'avons pas les emprises foncières nécessaires : 200 logements sociaux = 2 hectares de terrain.

Fait référence au terrain « Champs au Prêtre », seule emprise foncière actuelle.

Nous avons soutenu des projets. Rappelle l'immeuble rue Viette, la propriété Maret pour laquelle la Ville a subventionné à hauteur de 75 000 € et la rénovation des immeubles au Coteau Piégot.

Cette procédure est une absurdité. Le raisonnement doit se faire au niveau global et pas par commune.

C'est faux de dire que nous n'avons pas su anticiper. Ce n'est pas faute d'avoir cherché. Vous devriez être solidaires.

M. SAVORGNANO

Répond que Seloncourt est largement en-dessous des 20 % de logements sociaux depuis 30 ans.

Vous avez privilégié les lotissements depuis des années. Dans certains lotissements, des collectifs étaient prévus. Vous les avez supprimés.

Rappelle que lors des campagnes électorales, la liste de Gauche proposait plus de logements sociaux. Votre réponse a été que la Gauche voulait faire les Champs-Montants à Seloncourt.

Vous n'avez pas réagi à temps. Maintenant, c'est trop tard ! Vous êtes entièrement responsables de cette situation.

M. BUCHWALDER

Réitère qu'il ne peut accepter ces propos et que c'est un mauvais combat. Nous ne sommes pas promoteurs ! Nous avons continué à encourager la construction de logements sociaux.

Les bailleurs sociaux construisent encore des logements sociaux là où il y en a trop. On reproche aux communes de ne pas avoir assez de logements sociaux et on démolit 400 logements sociaux à leurs frontières. Expliquez-moi la logique !
Nous construisons où et qui réalise les constructions ?

M. SAVORGNANO
Fait référence au courrier du Préfet en date du 7 mars 2016 qui rappelle que, comme l'ont précisé les services de la DDT le 24 février 2016, il s'avère que les conditions d'exemption pour décroissance démographique viennent d'être modifiées par le décret 2015-1906 du 30 décembre 2015, une décroissance supérieure à 2 % sur les 5 dernières années étant nécessaire.
Ajoute qu'il y a toujours eu un risque.

M. BUCHWALDER
Répond que tout ce qui a pu être réalisé l'a été, et qu'aujourd'hui, il n'y a pas les moyens pour d'autres réalisations.

M. SAVORGNANO
Répond qu'il faut assumer. Hier, il y avait les moyens. Vous n'en n'avez pas fait assez.
Vous n'avez pas la volonté politique de faire des logements sociaux.

M. GANZER
Informe que les parlementaires travaillent sur un futur projet de loi.
C'est différent de créer des logements sociaux dans des régions où la tension sur l'habitat est très forte. Nous sommes dans une région où il y a peu de tension. Il y a une vacance énorme de logements sociaux, peut-être mal situés, concentrés sur certaines zones et plus personne n'en veut. Il n'y a plus de vie dans certains quartiers.
Les organismes logeurs se trouvent devant un dilemme : soit venir chez nous ou aller dans des quartiers où ils percevront des subventions très importantes et où les maires les incitent à reconstruire après avoir déconstruits.
Nous avons une double peine : les organismes logeurs reconnaissent qu'à Seloncourt, nous avons bien réussi à intégrer le logement social. Les personnes ne veulent pas partir. Nous n'avons pas de turn-over.
Nous avons toujours fait des efforts. Il faut le reconnaître.
Rappelle les 6 logements sociaux réalisés rue Viette et les 13 logements sociaux réalisés dans l'ex-propriété Maret.
Seloncourt n'a jamais perdu d'habitants.
Nous allons travailler sur le plan triennal. Ca va durer des années.
Nous allons atteindre difficilement l'objectif 2025/2030. Nous raisonnerons peut-être sur le grand Pays de Montbéliard. Rappelle que seules, les communes de plus de 3 500 habitants sont concernées par cette procédure.
Demande que les parlementaires soient alertés sur ce nouveau projet de loi qui pourrait amender l'aspect « punition financière ».

M. TOITOT
Répond que les communes ont les moyens de faire des réalisations sans bailleurs sociaux.
Cite pour exemple les communes de Meslières, Vandoncourt, Pierrefontaine-les-Blamont, Blamont.
A notre échelle, nous pouvons aussi être acteurs seuls, en sollicitant des subventions. C'est sûrement très difficile mais c'est possible de le faire.

M. GANZER

Rappelle qu'il y a 341 logements sociaux à Seloncourt sans vacance. Il est préférable d'avoir 12,5% de logements sociaux sans vacance que 20% avec la moitié de vacance !

M. TISSERAND

Répond que s'il n'y a pas de vacance, c'est qu'il y a des besoins.

M. BUCHWALDER

Informe que l'organisme logeur Habitat 25 a indiqué qu'il n'y avait pas de demande de logements sociaux pour Seloncourt.

La Commission Urbanisme, réunie le 24 mai 2016, a émis un avis favorable.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

17 – PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU BAFA (BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR)

M. LANOIX présente ce point.

Il présente au Conseil Municipal la demande de Madame Marie GALMICHE domiciliée à Seloncourt qui sollicite la participation de la commune afin de valider sa formation BAFA et propose au Conseil Municipal de participer financièrement à cette formation par le versement d'une somme n'excédant pas le montant plafond de 300 €.

Conformément à la convention de stage, l'animatrice s'engage, quant à elle, à faire partie d'une équipe d'animation lors des centres de loisirs organisés par la Commune, pour une durée de 17 jours ouvrés, pendant la période du 6 au 29 juillet 2016.

La Commission Jeunesse, réunie le 26 mai 2016, a émis un avis favorable.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

DECISIONS DU MAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2016

Décisions prises par Monsieur le Maire ou ses Adjoints en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du 29 septembre 2015 (alinéa 3)

Décisions relatives aux marchés publics passés selon une procédure adaptée (alinéa 3 de la délibération citée ci-dessus) :

désignation		*avenant*		*titulaire/mandataire*	*désignation du lot*	*adresse du titulaire ou du mandataire*	*date de signature*	*montant TTC*
objet	*nature*	N°	*objet*					
Marché Gaz (signé le 27/02/2015) DEC2016-04-28-18	Fournitures	Avenant n°1	Intégration du Bâtiment de la Fonderie au marché initial	GAZ DE PARIS		17 rue Van Loo 75016 PARIS	21/04/2016	2 231,26 €
Vérification périodique des machines (contrat initial signé le 18/09/2002) DEC2016-05-09-19	Services	Avenant n°3	Intégration de 2 tracteurs 2 tondeuses autoportées 1 balayeuse	DEKRA Industrial SAS		Agence Bourgogne Franche-Comté 10 rue de Lirenne 25480 Ecole Valentin	03/05/2016	224,40 €
Réhabilitation du centre culturel Cyprien Foresti DEC2016-05-30-20	Maîtrise d'œuvre			François SOLMON Architecte DPLG		16 rue Charles Lalance 25200 MONTBELIARD	26/05/2016	64 998,00 €

ARRETES DU MAIRE

ARRETES MUNICIPAUX 2016

Du 29 mars 2016 au 30 mai 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 07/06/2016

ARR2016-03-29-56	mars	29	arrêté autorisation buvette La Jeanne d'Arc Gymnastique 30 avril 2016
ARR2016-03-29-57	mars	29	arrêté autorisation buvette La Jeanne d'Arc Gymnastique 14 et 15 mai 2016
ARR2016-03-29-58	mars	29	arrêté autorisation buvette La Jeanne d'Arc Gymnastique 28 et 29 mai 2016
ARR2016-04-05-59	avril	5	arrêté autorisation buvette Comité de Coordination défilé de mode 22 avril 2016
ARR2016-04-11-60	avril	11	arrêté autorisation buvette Chorale Bergamasche 27 avril 2016
ARR2016-04-11-61	avril	11	arrêté autorisation de travaux CAPECOM rue de la Côte CD 35
ARR2016-04-13-62	avril	13	arrêté stationnement interdit place Croizat cérémonie cantonale journée nationale du souvenir 24 avril 2016
ARR2016-04-14-63	avril	14	arrêté stationnement interdit sur une partie de la place Croizat - CONNECT E CUT 29 avril au 1er mai 2016
ARR2016-04-21-64	avril	21	arrêté autorisation buvette tournoi tennis de table 8 mai 2016
ARR2016-04-27-65	avril	27	arrêté autorisation buvette "rires et chansons" 14 mai 2016
ARR2016-04-28-66	avril	28	arrêté réglementant la vente du muguet
ARR2016-04-29-67	avril	29	arrêté autorisation buvette Comité Jumelage 8 mai 2016
ARR2016-04-29-68	avril	29	arrêté autorisation buvette marché du soir brasserie des Fontaines de Jouvence 29 juillet 2016
ARR2016-04-29-69	avril	29	arrêté cérémonie du 8 mai 2016
ARR2016-05-11-70	mai	11	autorisation débit de boissons marche populaire MPT salle des cossies 28 mai 2016
ARR2016-05-11-71	mai	11	autorisation débit de boissons Feu de la Saint-Jean 21 juin 2016
ARR2016-05-19-72	mai	19	interdiction de stationnement parking école Levin gala de gymnastique 28 / 29 mai 2016
ARR2016-05-23-73	mai	23	arrêté ordonnant l'ouverture d'une enquête publique sur projet modification PLU
ARR2016-05-23-74	mai	23	arrêté autorisation buvette Cossie Billard Club 18 juin 2016
ARR2016-05-23-75	mai	23	arrêté autorisation buvette Cossie Billard Club 21, 22, 23 juillet 2016
ARR2016-05-25-76	mai	25	arrêté de travaux mise à jour tampon de visite MONNET EURL rue du Château d'Eau
ARR2016-05-26-77	mai	26	arrêté de circulation rue du Général Leclerc par MCC PERNEY pour Orange du 30 mai au 3 juin 2016
ARR2016-05-26-78	mai	26	stationnement limité 30 minutes 2 rue du Château d'Eau
ARR2016-05-27-79	mai	27	implantation panneau interdiction de tourner à gauche rue du Général Leclerc
ARR2016-05-30-80	mai	30	arrêté autorisation buvette Football Club Seloncourt 3 et 4 juin 2016

INFORMATIONS

- **Enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme (PLU)**

M. GANZER

Apporte les informations sur ce point.

Par arrêté en date du 23 mai 2016, Monsieur le Maire de Seloncourt a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui se déroulera du mardi 14 juin 2016 au mercredi 13 juillet 2016 inclus sur le territoire de la commune.

Le présent projet de modification répond à plusieurs attentes. Il vise à satisfaire les observations de l'Etat formulées lors du contrôle de légalité postérieur à l'approbation du PLU en 2014, à modifier les Orientations d'Aménagements et de Programmation pour faciliter l'urbanisation des zones correspondantes et à procéder à des modifications réglementaires notamment en terme d'implantation des constructions.

Le projet n'étant pas susceptible d'affecter de manière significative l'environnement et notamment les zones Natura 2000, il n'a fait l'objet ni d'une évaluation environnementale, ni d'un avis de l'autorité environnementale.

La Mairie de Seloncourt constitue le siège de l'enquête, où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée.

A cet effet, Monsieur Roger GAGEA, retraité, a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur titulaire par le Président du Tribunal Administratif de Besançon.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique en Mairie de Seloncourt, aux jours et heures d'ouverture habituels.

Les observations et propositions éventuelles pourront être formulées sur le registre ouvert à cet effet en Mairie. Le public pourra également communiquer au Commissaire enquêteur ses observations et propositions éventuelles par correspondance en Mairie ou par message électronique à l'adresse suivante : contact@mairie-seloncourt.fr en spécifiant : modification du PLU en objet.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Seloncourt les jours suivants :

- Mardi 14 juin 2016 de 9h00 à 12h00
- Lundi 27 juin 2016 de 15h30 à 18h30
- Samedi 9 juillet 2016 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 13 juillet 2016 de 15h00 à 17h00

Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur pourront être consultés pendant une durée d'un an

- en mairie aux heures d'ouverture rappelées ci-dessus ;
- sur le site internet de la Ville : www.seloncourt.fr

L'autorité compétente pour approuver la modification du plan local d'urbanisme (PLU) à l'issue de cette enquête publique est le Conseil Municipal de Seloncourt.

M. GANZER

Précise qu'un CD sera remis à chaque élu dans les meilleurs délais.

QUESTIONS ORALES

3 questions orales posées par les élus du Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire

M. TOITOT

- **Effondrement rue de la Pâle**

« Il s'agit d'une demande d'information au sujet du calendrier des interventions prévues et d'une demande de précision à propos de la société de travaux retenue et de ses sous-traitants.
En cas de défaillance, quelles garanties de recours avons-nous ? »

M. PERROT

Répond que la Société EUROVIA a été retenue. Elle ne prendra pas de sous-traitant pour travailler sur place.
Sous-traitera uniquement la location de matériel à une petite société.
Les interventions sont prévues mi-juin. Elles vont dépendre des conditions climatiques.

M. TOITOT

- **Suggestion pour une bonne information de tous les élus**

« Nous souhaitons que, par principe, toutes les informations soient adressées par mail à tous les élus, de manière systématique. Ce n'est pas entièrement le cas actuellement : certains comptes rendus de commissions ne sont pas adressés directement à tous les élus. De même, en ce qui concerne les visites de quartiers, le calendrier de ces visites et les questions des habitants collectées préalablement à ces visites, devraient être portées à la connaissance de tous les élus, comme c'est le cas pour les réponses apportées aux riverains après ces visites. »

MME CHALOT

Intervient sur les visites de quartiers.
Nous avons échangé sur ce sujet. La première réunion était « en rodage ». Le compte rendu devait être transmis à l'ensemble du Conseil municipal.
Le calendrier n'est pas établi à ce jour. La prochaine visite de quartiers est prévue en septembre.

M. BUCHWALDER

Précise que tous les comptes rendus des commissions seront diffusés aux élus.

M. SAVORGNANO

- **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Précise que les réponses aux questions ont été données par **M. GANZER** et qu'il serait bien d'avoir le CD avant la venue du Commissaire enquêteur.

M. BUHLER

Informe que la commune est tributaire, pour une partie du dossier, de l'agence d'Urbanisme. Nous devons avoir jeudi l'ensemble des pièces modifiées. Une vue d'ensemble qui donne une idée approchante de l'objet de la modification peut être téléchargée à partir du site internet de la Ville. La version définitive sera mise sur le site avant la remise des CD.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

M. BUCHWALDER informe l'assemblée de la date du prochain Conseil Municipal : mardi 27 septembre à 18H30.
Fin de séance à 20H35.